



COMMUNE DE DAMPIERRE-SUR-SALON

Conseil Municipal du Lundi 03 Février 2025

Liste de la délibération

L'an deux mille vingt-cinq, le trois février à dix-huit heures, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de DAMPIERRE-SUR-SALON.

Date de la convocation : 28/01/2025

Nombre de membres en exercice	15
Nombre de membres présents	09
Nombre de pouvoirs	05

Président de séance : Régis VILLENEUVE, Maire.

Présents : Arlette FRANCHEQUIN, Yannick GUICHARDAN, Aurélie KLEINE, Jennifer VASSENET, Sophie BREVET, Régis VILLENEUVE, Frédéric BLANDIN, Yves GENIN, Angéline LAURENÇOT.

Absent(s) : Frédéric MAUCLAIR (excusé), Pascale MONNIER (excusée), Antoine GENIN (excusé), Julien MARTIN (excusé), Laëtitia PUZEL-GOISSET (excusée), Thierry AUBRY (excusé).

Pouvoir(s) : Pascale MONNIER donne pouvoir à Yannick GUICHARDAN, Laëtitia PUZEL-GOISSET donne pouvoir à Jennifer VASSENET, Antoine GENIN donne pouvoir à Régis VILLENEUVE, Julien MARTIN donne pouvoir à Sophie BREVET, Thierry AUBRY donne pouvoir à Aurélie KLEINE.
pouvoir à Sophie BREVET.

Sophie BREVET a été nommée secrétaire de séance.

Délibération votée par le conseil municipal :

Autorisation à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)	UNANIMITÉ
---	------------------

Liste de la délibération affichée à la mairie et publiée sur le site internet de la commune de Dampierre-sur-Salon